

FRAIS SCOLAIRES - ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Estimation du montant des frais réclamés par notre école et de leur ventilation.

Conformément au prescrit de l'article 100 du décret « Missions » du 24 juillet 1997, vous trouverez ci-après l'estimation du montant des frais réclamés par notre école et de leur ventilation :

1) Les frais scolaires obligatoires

Description	Quantité	Prix à l'unité	
Natation (entrée + trajet)	30	2€	
Activités culturelles	Bastogne War Museum	1	Gratuite
	Centre culturel	1	8€
Journée Saint-Nicolas	1	7 €	
Journée sportive	1	5€	
Journées thématiques SCP	2	7€	
Voyage en classe de ville (Paris)	1	300€	
Journée récréative (parc d'attraction)	1	36.5€	

2) Les frais facultatifs

Description	Quantité	Prix à l'unité
Tee-shirt de gym	1	8€
Bonnet de natation	1	4€

Ces montants sont estimatifs et peuvent être ajustés, dans les deux sens, selon les options et les prix du moment. Ils vous seront facturés en trois fois : dans le courant des mois d'octobre, février et mai.

En cas de difficultés financières, des solutions peuvent être trouvées. Ainsi, un échelonnement de paiement peut être demandé.

Le talon en annexe est à remettre pour le 2 septembre 2024

J'ai bien pris connaissance du document sur l'estimation des frais scolaires pour l'année 24-25.

Nom : Prénom : Signature :

Responsable de l'élève : Classe :

Adresse mail :